

# Artigueloutan

Bulletin municipal - Janvier 2019  
[www.artigueloutan.fr](http://www.artigueloutan.fr)

N°22

*Bonne et belle année*

2019



## Le mot du Maire

### Sommaire

- Page 2** - Etat civil - Divers - Mot du Maire
- Page 3** - Communauté d'agglomération - Cantine scolaire
- Page 4** - Vie communale - PPRI
- Page 5** - Vie communale - PLU intercommunal
- Page 6** - Vie communale - Travaux en cours
- Page 7** - Infos diverses - Liste électorale - Idélis
- Page 8** - Infos diverses - Sauvons la gare - Téléthon
- Page 9** - Retour sur images - Vie locale
- Page 10** - Retour sur images - Vie locale
- Page 11** - Numéros utiles - Infos pratiques
- Page 12** - Agenda - Premier semestre 2019

### Etat civil

#### Naissances :

Mya DUFORQUET - NAVARRO, le 7 septembre  
Bérénice CHIFFOLEAU, le 10 octobre  
Joseph LAGRENET, le 27 octobre  
Hanaé TOUYA, le 18 novembre  
Lucas LASSUS - THEZE, le 17 décembre

#### Mariages :

Laurent DUVIGNAU et Isabelle HILLOU, le 30 juillet  
Vincent CASANAVE-LAULIVE et Carole CAMPISTRON, le 28 août  
Christophe IGLESIAS et Sonia TAUB, le 15 septembre

#### PACS :

Frédéric BLANCHARD et Murielle CAZAJOUS, le 20 juillet  
Loïc RIBEIRO et Julie DILL, le 26 juillet  
Roland LACRAMPE-PEYROUTET et Marie-France BONNEFOY, le 22 octobre  
Nicolas LASSUS - THEZE et Sarah NOUGUE, le 23 novembre  
Cyrille POCQ et Stéphanie HERNANDEZ, le 30 novembre

#### Décès :

Noël RENAUDAT, le 24 juillet  
Daniel KALTENBACH, le 31 juillet  
Robert AVILA, le 06 août  
Philippe BOTTIER, le 05 octobre

### Les réunions du Conseil municipal

le 23 août, le 5 septembre, le 25 septembre, le 21 novembre, le 12 décembre



Le Père Noël est venu en personne à l'école d'Artigueloutan



L'année 2018 s'achève et, pour ma part, je lui accorderai bien quelques semaines de plus, un sursis afin que les projets programmés soient achevés ou aient débuté conformément à nos prévisions.

Il n'en sera rien malgré le temps et l'énergie dépensés pour les mener à bien.

L'aménagement de la Rue de la Mairie et de la Côte de la Fontaine reprendront en 2019 avec tout le professionnalisme que l'on est en droit d'attendre d'une entreprise choisie après appel d'offre public, respectueuse de ses engagements envers la collectivité.

La rénovation de notre salle polyvalente débutera au printemps 2019, projet retardé après un appel d'offre infructueux.

L'aménagement du local commercial destiné à accueillir un bar brasserie sera également réalisé en début d'année et j'espère pouvoir vous inviter à son inauguration dès le mois d'avril 2019 !

Le projet de construction d'une unité de méthanisation agricole est en phase de concrétisation, l'année 2019 sera l'aboutissement d'une procédure longue et coûteuse qui garantit le sérieux de ce projet et exprime la volonté de nos agriculteurs d'être les promoteurs d'un développement économique et social durable.

Si je me réjouis de voir l'aboutissement de tous ces projets qui résultent de nos réflexions menées durant quatre années, je regrette ce calendrier bouleversé par de multiples obstacles.

Mais cela n'est rien si l'on change de perspective, si l'on envisage ces contretemps, la vie calme de notre commune en comparaison avec l'état général de notre pays :

la crise des « gilets jaunes » nous rappelle avec acuité et sévérité que la pérennité et la proximité des services publics, l'égalité des territoires, la justice sociale ne sont pas que des symboles destinés à orner les discours de nos dirigeants politiques ; ce sont des valeurs citoyennes, tangibles, mesurables dont l'absence ou la dévalorisation mettent en péril l'unité nationale.

Après la trêve de Noël, souhaitons nous une belle et heureuse année 2019 et agissons ensemble pour que personne, dans notre entourage, notre commune, notre pays et ailleurs, ne se sente exclu, humilié et abandonné.

Michèle Laban-Winograd

## CLIC - Petite enfance - GEMAPI - Restauration scolaire

L'année 2018 est une année charnière pour la communauté qui, en application des lois sur la nouvelle organisation territoriale, est chargée d'exercer des compétences communales.

La communauté propose également de nouveaux services « à la carte » et à titre onéreux : par exemple, la création d'une police intercommunale, service auquel nous n'avons pas souhaité adhérer.

En revanche, une compétence transférée depuis 2003, la restauration scolaire, est rendue aux communes.

### Les nouvelles compétences exercées par la communauté

- **CLIC** : Centre Local d'Information et de Coordination gérontologique

- **MAIA** : Méthode d'Action pour l'Intégration des services d'aide et de soins dans le champ de l'Autonomie



- **La Petite enfance** : Crèches, relais assistantes maternelles (RAM)

- **GEMAPI** : Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations



- **Gestion des eaux pluviales** : l'évaluation des dépenses et leur répartition est en cours

- **Grands équipements** : étude du transfert du Palais des Sports et de l'Orchestre de Pau

Ces transferts, qui impliquent des charges supplémentaires de fonctionnement et d'investissement pour la communauté, sont financés par les communes : par exemple, le financement du transfert du Relais Assistantes Maternelles des berges du Gave s'élève à 1045 € pour notre commune : cette somme sera versée chaque année par la commune au budget de la communauté, mais, l'augmentation des coûts à l'avenir sera à la charge de la communauté.

### La Restauration scolaire

Après des débats souvent vifs, cette compétence qui concernait la fabrication des repas par la cuisine communautaire n'est plus d'intérêt communautaire et sera rendue aux communes à partir de janvier 2019.

L'objectif de ce transfert vers les communes est de supprimer le déficit récurrent du budget de la restauration scolaire causé par la croissance du nombre de repas non compensée par une contribution complémentaire des budgets communaux.

Désormais, les repas seront facturés directement à la commune qui devra répercuter le coût aux usagers ou supporter un déficit.

Compte tenu du coût actuel du service de la restauration constitué des charges de personnel, de l'entretien des locaux, qui ne sont pas facturés aux parents, nous serons, en revanche, contraints de répercuter le coût réel du repas aux familles.

### Une aide pourra être attribuée en fonction des revenus des parents

La structure cuisine communautaire, installée à Jurançon, sera gérée par une société publique locale.



A l'exception de deux, toutes les communes de la CDAPB (Communauté d'Agglomération Pau-Béarn Pyrénées) ont décidé d'y adhérer afin d'assurer une continuité de service.

Chaque commune devra prendre une partie de capital et sera représentée dans le Conseil d'administration. Pour notre commune, la prise de participation au capital s'élève à 4120 €.

Le Conseil d'administration de la SPL a, d'ores et déjà, fixé les tarifs des repas pour 2019 :

**Repas scolaires : 3,31 €**

**Repas adultes : 3,61 €**

**Repas Centre de loisirs : 3,74 €**

Ces tarifs seront appliqués aux usagers de notre commune à compter de la rentrée de janvier 2019.



# Vie Communale

## Plan de Prévention du Risque Inondation - PPRI

Au terme de quatre années d'instruction, le nouveau Plan de Prévention des Risques d'Inondations a été validé par Mr le Préfet des Pyrénées Atlantiques. Le document complet est à consulter à la mairie ou bien via le site de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM).

L'enquête publique, menée cet été, a mobilisé de nombreux habitants qui ont exprimé leur incompréhension devant le zonage prescrit.

Le classement en zone rouge de parcelles ou de propriétés bâties soumises à un aléa qualifié de faible, justifié seulement par leur relatif éloignement des zones aujourd'hui urbanisées est difficilement acceptable.

**Le zonage rouge** induit des conséquences très graves pour leurs propriétaires : patrimoine bâti totalement dévalorisé, parcelles rendues inconstructibles pour aujourd'hui comme pour l'avenir.

**Le zonage vert** permet en revanche de poursuivre l'urbanisation dans des secteurs urbanisés exposés de la même manière à un risque qualifié de faible ;

les contraintes imposées aux nouvelles constructions préserveront-elles les plus anciennes d'une possible aggravation du risque ?

Le « bon sens » voudrait que des terrains conservés nus entre les constructions existantes permettent d'absorber un excès d'eau lors d'épisodes pluvieux intenses. C'est ce parti qui est aujourd'hui préconisé dans les aménagements nouveaux, dans les opérations d'ensemble, afin de préserver des espaces libres, enherbés et non plus bétonnés, aptes à l'infiltration de l'eau.

**Difficile exercice que l'élaboration d'un PPRI !  
Et quelle(s) responsabilité(s) !  
Entre ceux qui ne s'estimeront pas assez protégés,  
d'autres, trop protégés, donc lésés injustement ...**

Nous n'avons pas le choix : le PPRI est une servitude d'utilité publique qui s'impose à tous les autres documents règlementaires, il modèlera notre village pour des décennies.

Même si les inondations catastrophiques qu'ont subies cette année des communes proches de nous, Salies de Béarn particulièrement ou encore Gan, remettent en perspective les limites des études, des aménagements et des plans de prévention.

la quasi-totalité de la commune est concernée par le risque d'inondation, qualifié de fort ou faible. Il convient que chacun d'entre nous prenne connaissance du règlement associé afin de mettre en oeuvre les mesures de protection recommandées à titre individuel : par exemple, le rehaussement des prises électriques, du matériel électroménager.... La commune, quant à elle, finalisera le Plan Communal de Sauvegarde à la lumière du nouveau PPRI.



## PLUI - Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Le plan local d'urbanisme intercommunal doit être arrêté par le Conseil communautaire en février 2019.

La période de concertation mise en œuvre dans chacune des 31 communes est aujourd'hui close.

La phase d'élaboration touche à sa fin, les élus ont remis le résultat de leurs réflexions, de leurs choix pour le développement de leur commune dans les 10 prochaines années.

Des choix dirigés par les lois et règlements en vigueur, laissant peu de latitude à la prise en compte de situations particulières.

L'injonction principale à laquelle nous avons dû répondre concerne la limitation du développement résidentiel et la réduction de la consommation foncière qui conduisent à la suppression de zones classées constructibles.

### La réduction du potentiel constructible dans l'agglomération représente un effort très conséquent

Selon les documents d'urbanismes communaux en vigueur, le volume urbanisable actuel est de 1186 hectares ; le volume total urbanisable dans le projet PLUi est de 590 hectares.

Un effort particulier a été effectué sur le mitage puisque le projet PLUi prévoit un volume de 38 hectares en zone hameau contre 220 hectares dans les PLU communaux en vigueur, soit une baisse de 83%.

Globalement, le taux d'effort dans la réduction des zonages de constructibilité est donc de 50%.

Cet effort considérable est inégalement réparti, il concerne principalement les communes périphériques au profit du centre de l'agglomération.



Pour notre commune, la réduction des surfaces urbanisables représente un effort conséquent : le PLU actuel compte 28 hectares constructibles qui seront réduites à 15 hectares dans le futur document, calculées en fonction du nombre de logements nouveaux que nous serons autorisés à construire dans les dix prochaines années, soit 80 logements.

Ces nouvelles constructions seront situées majoritairement dans le centre bourg et dans les quartiers urbanisés.



Ce nouveau plan d'urbanisme, au-delà de sa dimension intercommunale, est un document fondamental pour l'avenir de notre commune, de nos communes, pour nous, habitants amoureux de nos espaces de vie, de notre liberté : contraints ou forcés de participer à l'effort collectif de réduction de gaspillage du foncier, des ressources naturelles et de revenir progressivement à des modes de vie plus respectueux de l'environnement.



Nous saurons le faire et nous en serons plus heureux ... certainement

## Travaux

### Salle des fêtes

L'appel d'offre lancé au début de l'été s'est révélé infructueux, en raison, soit, d'un manque d'offres sur de nombreux lots ou d'offres qui dépassaient trop largement l'estimation prévue.

Deux lots seulement ont été attribués : le lot menuiseries extérieures à l'entreprise Bourdettes, le lot plomberie sanitaires à l'entreprise Badie.

En conséquence, nous avons relancé une consultation afin de pourvoir les lots infructueux.

Au terme de trois mois de relances, de négociations, nous serons en mesure d'attribuer l'ensemble des lots, à l'exception de la rénovation de la verrière pour laquelle aucune offre acceptable n'a été produite.

Au vu des devis actuellement étudiés, qui ne devraient pas évoluer, du moins à la hausse, le montant global des travaux s'élèvera à 174 944 € ht auxquels se rajouteront le coût du bureau de contrôle technique, 5 015 € ht et les frais de maîtrise d'œuvre, 13 030 € ht soit un total de dépenses de 192 989 € ht.

Les travaux doivent débuter en mars ; le calendrier précis sera élaboré de manière à ne pas compromettre les activités associatives à la rentrée de septembre 2019.

### Local commercial, Bar Brasserie

Après appel d'offre, le montant des travaux est arrêté à la somme de 44 555 € ht auxquels se rajoutent le bureau de contrôle Apave, 4 317 € ht.

La maîtrise d'œuvre sera assurée par la commune en collaboration avec la future exploitante, Melle Burose.

La commune réfléchit à l'acquisition de ce local avec le concours de l'EPFL (Etablissement Public Foncier Local) ; après un premier contact avec la Béarnaise Habitat, le prix demandé de 105 000 € TTC est en cours de négociation.

### Aménagement paysager

Nous avons engagé l'aménagement paysager de notre pré communal ; après la plantation d'un verger, nous allons continuer les plantations de végétaux, arbres et arbustes.

L'entreprise De Coster a proposé un devis de 3555 € ht pour la fourniture et la plantation de 12 arbres et arbustes.



### Centre bourg

Après appel d'offre, nous avons retenu l'entreprise LAFFITTE pour un montant de travaux de 137 295 € TTC, correspondant à la tranche ferme de notre première phase de travaux, Rue de la Mairie, Place des Platanes et Côte de la Fontaine.

La deuxième tranche, conditionnelle, concernant l'aménagement de l'entrée Est de la commune, Rue de la Mairie, a été chiffrée à 148 364€ TTC.

La première phase, initialement programmée pour une durée de deux mois, du 22 octobre au 22 décembre a déjà pris du retard.

Nous avons tous pu constater la différence de teinte du béton désactivé, plutôt gris par rapport aux trottoirs existants, erreur de l'entreprise et du fournisseur, erreur que nous n'acceptons pas.



En conséquence, l'entreprise devra recommencer son travail afin de remplir ses obligations contractuelles.

Nous regrettons vivement ce nouveau contre temps mais nous ne pouvons pas accepter de « l'a peu près » sur ce chantier au cœur du centre bourg, comme ailleurs dans la commune.

Encore un peu de patience et nous verrons le résultat de ce projet, destiné à sécuriser l'entrée de notre commune, permettre les cheminements piétonniers et imposer une circulation ralentie, apaisée.

**Avec le respect du code de la route et une courtoisie mutuelle, les échanges devraient s'opérer sans difficultés**



**Zen et courtois  
Auto, moto, tracteur  
La route se partage**

Les plantations au stade sont également terminées cette année avec la réalisation d'un alignement au droit du parking

## Registre électoral unique - Idélis - Broyeur de végétaux

### Listes électorales

La loi du 1<sup>er</sup> août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales crée un répertoire électoral unique (R.E.U.), géré par l'INSEE en collaboration avec les communes et mis à jour en continu, duquel les listes électorales seront extraites avant chaque scrutin.

La mise en œuvre de ce répertoire électoral en 2019 va attribuer à chaque électeur un numéro national d'électeur dont la carte électorale devra désormais faire mention.

Par conséquent, de nouvelles cartes électorales doivent être éditées et envoyées aux électeurs avant les élections européennes du 26 mai 2019.

### Le REU entrera en vigueur le 1 janvier 2019

#### Il permettra entre autres :

- de remédier aux imperfections dans les listes électorales (double inscription, erreur d'inscription).
- de traiter les demandes d'inscriptions de façon permanente.
- d'avoir une plate-forme unique où seront traitées à la fois les inscriptions et les radiations.

#### Ce qui change pour les électeurs :

- les inscriptions pourront s'effectuer jusqu'au 6<sup>ème</sup> vendredi précédant un scrutin et lors de l'entrée en vigueur, au plus tard le dernier jour du deuxième mois précédant celui du scrutin.

### Pour les élections européennes qui auront lieu le 26 mai 2019, la date limite d'inscription est fixée au 31 mars 2019 (en lieu et place de l'habituel 31 décembre).

- la fin de la double inscription des Français établis hors de France (liste électorale communale et liste consulaire) :

ces électeurs ont jusqu'au 31 mars 2019 pour choisir la liste sur laquelle ils souhaitent demeurer inscrits.

Passé ce délai, ils seront automatiquement radiés de la liste électorale communale et demeureront inscrits sur la liste consulaire.

#### Pour s'inscrire :

En se rendant à la mairie avec les documents suivants :

- Formulaire Cerfa n°12669\*02 de demande d'inscription (à télécharger ou à remplir sur place)
- Pièce d'identité récente (passeport, carte d'identité ou titre de séjour)
- Justificatif de domicile



**Tous les électeurs inscrits sur les listes recevront une nouvelle carte électorale après le 31 mars 2019.**

# IDELIS

## Naturellement mobile !

### Réseau 2019



En juillet 2019 le découpage des itinéraires devra s'adapter au nouvel équipement (BHNS) Bus à Haut Niveau de Service, et donc des modifications apparaîtront dans les lignes y compris périphériques.

les détails vous seront donnés dans le premier semestre 2019.

En complément des lignes classiques deux autres services sont proposés

**FLEXILIS** : ce service vous permet de voyager entre votre domicile et un arrêt IDELIS de correspondance ou un arrêt FLEXILIS, entre deux arrêts FLEXILIS ou encore entre un arrêt FLEXILIS et un arrêt IDELIS de correspondance

- Le coût du ticket qui n'est pas compris dans la carte d'abonnement est de 2 €.

**LIBERTIS** : ce service est réservé exclusivement aux personnes résidant dans l'agglomération et présentant un handicap ne leur permettant pas d'utiliser le Réseau IDELIS.

#### Ouverture des circuits scolaires au public :

Depuis la rentrée scolaire 2018, 22 circuits scolaires desservant les lycées de l'agglomération sont ouverts à tous.

L'acceptation des clients se fera en fonction des places disponibles, les scolaires restant prioritaires.

Les clients désirant utiliser ces lignes pourront acheter leur titre de transport directement auprès du conducteur au tarif de 1,30 €.

Les correspondances seront gratuites sur l'ensemble du Réseau IDELIS pendant 1 heure.

Pour avoir plus de précisions, rendez vous sur le site [www.reseau-idelis.com](http://www.reseau-idelis.com)

#### Broyage et compostage

Depuis peu, vous pouvez emprunter gratuitement un broyeur de végétaux



Pour cela, il vous faut au préalable assister à une réunion d'information d'une heure durant laquelle on vous explique l'utilisation du broyeur et les bonnes pratiques de jardinage.

Lors de cette réunion, vous êtes priés d'apporter des pièces administratives suivantes : carte d'identité, justificatif de domicile et attestation d'assurance responsabilité civile.

On vous fera signer une convention de prêt, une carte de prêt vous sera délivrée et vous pourrez retirer un broyeur de végétaux dans un point-relais (communes, associations jardinerie)

infos sur : [www.agglo-pau.fr/dechets](http://www.agglo-pau.fr/dechets)

# Infos Diverses

## Sauvons la gare !!!

Témoignage d'un passé révolu, le bâtiment situé en bordure de la RD 817, aujourd'hui couvert de « tags », était une gare desservie par la ligne de tramway Pau - Pontacq.

Ce bâtiment, propriété du Conseil départemental, est voué à la démolition.

Nous avons été sollicités pour donner l'autorisation de le démolir, sans pouvoir nous y résoudre.

*Pourquoi ne pas sauver cette gare ?*

*Pour quoi faire ?*

*La boîte aux idées est ouverte !*

Nous vous donnons rendez-vous, à la gare, le **samedi 19 janvier 2019 à 10h**, afin de visiter le bâtiment.

Vous trouverez des documents relatifs à cette ligne de tramway qui a desservi les communes de la Vallée de l'Ousse durant trente ans, de 1900 à 1930, sur notre site internet : [www.artigueloutan.fr](http://www.artigueloutan.fr).

Ces documents nous ont été procurés par Mr Noël Paradis Cami, de Pontacq.



### Téléthon 2018

Votre mobilisation renouvelée pour cette année encore a porté ses fruits :

3 manifestations organisées sur la commune ont permis de reverser au Téléthon la somme de 1 662 € !

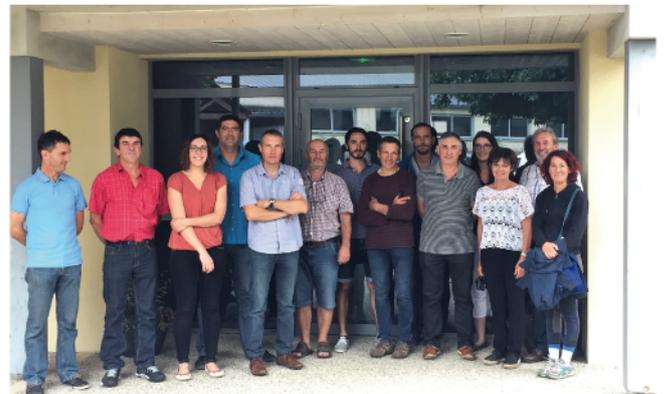
**Bravo à nous !!!**



Pour les 7 communes de l'Est de Pau (Andoins, Idron, Lée, Ousse, Nousty, Sendets et Artigueloutan) la somme récoltée et reversée au Téléthon est de 7 218,50 €

A bientôt pour de nouvelles aventures !  
La commission Vie locale d'Artigueloutan

### ASSOCIATION METHAGRI PAU – EST



L'association qui regroupe 10 agriculteurs et le Domaine de SERS s'est transformée en SAS (Société Action Simplifiée).

Au terme de cette création juridique, les statuts ont été déposés et la société est maintenant en capacité de poursuivre sa démarche.

L'année 2019 sera déterminante pour Methagri Pau - Est avec le dépôt du dossier ICPE (Installation Classée au titre de la Protection de l'Environnement), dont l'instruction durera 9 mois, le dépôt du Permis de Construire et l'enquête publique.

Cette longue procédure garantit le sérieux du projet, son adaptation aux milieux environnants, l'information complète des habitants et leurs droits à exprimer leurs réserves, leurs craintes ou leur opposition.

Nous pouvons espérer la construction de l'unité de méthanisation en 2020.

# Retour sur images

## Vie locale



Dimanche 1 juillet, la fête de l'école : c'est sous un beau soleil et une foule nombreuse, que les enfants ont animé un spectacle coloré, préparé par l'équipe enseignante, sous le regard des parents, grands-parents et amis



Beau succès du désormais traditionnel, tournoi FCVO de début de saison à Artigueloutan  
Encore une fois, les bénévoles et les parents du FCVO, qui ont œuvré à l'organisation et à l'animation de ce tournoi, ont offert un beau début de saison aux équipes participantes. Et d'ores et déjà, rendez-vous est donné pour la saison prochaine !



L'équipe enseignante pour cette rentrée scolaire 2018/2019



Le 13 octobre, Chants du Venezuela avec Maria Fernanda de Caracas et la chorale Artiguelout'en chœur, soirée au rythme Sud américain et guitare quatre au profit du Téléthon



"Défi sport" de l'école le vendredi 7 décembre les enfants ont couru 115 kms ! un grand **BRAVO** à tous

# Retour sur images

## Vie locale

Donner un visage, une histoire, aux poilus d'Artigueloutan, aux noms gravés sur la pierre... le nom d'Henri Lartigue, oublié, a été ajouté aux 32 artigueloutanais morts pour la France. Une cérémonie conclue par un lâcher de pigeons, une exposition retraçant les souvenirs de ces années et le verre de l'amitié

33 enfants associés aux  
33 soldats morts pour la France



Le Marché de Noël de l'APE,  
le 21 décembre

"La dernière y restera...", une comédie musicale par la troupe "Pop'in Compagnie", un show original, drôle, décalé, le samedi 1 décembre et le concert de nos musiciens locaux le 8 décembre dernière des animations organisés pour Téléthon 2018.

Un grand **MERCI** au Foyer rural, au Conseil local des Parents d'Elèves et de manière générale à tout les bénévoles mobilisés pour la réussite de ces animations



## Mairie

Tél. 05 59 81 70 01  
e-mail : mairie.artigueloutan@wanadoo.fr  
Jours et heures d'ouverture :  
lundi, mardi : 08h30 -12h00 / 16h30 -18h00  
mercredi : 08h30 -12h00  
jeudi : 08h30 -12h00 / 16h30 -18h30  
vendredi : 08h30 -12h00 / 13h30 -17h00

## Communauté d'Agglo Pau - Pyrénées

Place Royale - 64000 Pau - Tél. 05 59 11 50 50

## Collecte des déchets

Ordures ménagères : le jeudi après-midi  
Tél. 05 59 14 64 38  
Tri sélectif : le mardi après-midi  
- 1 semaine sur 2 à partir du 9 janvier  
Déchets verts\* : le mardi matin,  
\*sauf en période hivernal : une fois par mois

Déchetterie à Pau, rue Paul Ramadier - Tél. 05 59 84 42 46  
- Ouverture tous les jours de 9h00 à 18h00  
- le dimanche de 9h00 à 12h00  
Déchetterie à Bizanos - Tél. 05 59 98 83 41  
- Ouverture tous les jours de 9h00 à 18h00  
- le dimanche de 9h00 à 12h00

## Permanences sociales

ADMR (Aide à Domicile en Milieu Rural)  
- Permanence le vendredi de 09h30 à 11h00  
- Mairie de Soumoulou - Tél. 05 59 04 69 83  
Portage des repas : 06 04 49 62 89  
CLIC (Centre Local d'information et de Coordination  
gérontologique) - Tél. 05 59 27 83 70  
SDSEI (Service Départemental des Solidarités et de  
l'Insertion) - Pau Agglo - Site Fébus  
31, Avenue du Général Leclerc - 64000 PAU  
Tél. 05 59 02 60 95  
Association de soutien à la personne âgée dépendante  
(SSIAD) Tél. 05 59 53 68 54  
Emploi - Insertion  
- Mission locale à Pau, complexe de la République  
Tél. 05 59 98 90 40

## Incidents sur le réseau et divers

Eau - SATEG - Tél. 05 62 90 07 17  
Assainissement - CDAPP -Tél. 05 59 80 82 52  
Electricité - EDF - Dépannage - Tél. 09 72 67 50 64  
France Télécom - 1013  
Gendarmerie - 17 - Soumoulou - Tél. 05 59 16 08 43  
SAMU - 15 - POMPIERS - 18

## Taxi Bernard - Artigueloutan / Ousse

Transports privés - Taxi médical conventionné  
Capitaine de soirée - Transports de bagages non  
accompagnés - Devis gratuit - Tél. 06 63 073 073

## Infirmiers

Florence Michon - Thibaut Jourdanet  
Tél. 06 46 16 64 25 - infirmierartig@gmail.com

## Ostéopathe D.O.

Mélodie de Corbier - Tél. 06 02 66 89 79

## Hypnothérapeute

Docteur Catherine HENRI - Tél. 06 33 31 74 08

## Réflexologie de Bien être

Pascale de Corbier - Tél. 06 41 20 24 41  
reflexologie-bienetre.com

# Numéros utiles

## Infos pratiques

### Ecole d'Artigueloutan

Rue de l'École - Tél. 09 83 48 28 72  
Centre de loisirs à l'école - Tél. 05 59 81 80 34  
Parents d'élèves : Christelle Coudroy - Tél. 06 83 48 18 73

### Agence postale communale

Ouverture du lundi au vendredi de 08h00 à 11h30  
Timbres, courrier, colis, opérations financières...  
Tél. 05 59 81 74 89

### Tennis Club d'Artigueloutan

Jean-Pierre DARGET - Tél. 06 68 76 84 66 (Président)  
Florence Afonso - Tél. 05 59 81 65 37 (Secrétaire)

### Comité des fêtes

Robin Augustyn - Tél. 07 87 18 09 70

### ACCA

Régis Fourcade - Tél. 05 59 32 82 77

### Football Club de la Vallée de L'Ousse (FCVO)

Bertrand Loubet - Tél. 06 99 19 64 64

### Assistantes maternelles - RAM

Agnès Durr - Tél. 06 40 71 59 22  
Marie-Claude Salaun - Tél. 05 59 81 81 89  
Chrystèle Bordenave - Tél. 05 59 81 86 58  
Isabelle Bastanès - Tél. 06 26 71 31 73  
Dominique Bruel - Tél. 05 59 81 89 03  
Malika Ghernati - Tél. 06 48 29 92 82  
Relais des Berges du Gave - 41, av. du Colonel Gloxin  
64000 PAU - Tél. 05 59 06 66 00

### Foyer rural

Président : Lionel Coudroy - Tél. 06 77 12 15 13

Basket loisirs - Olivier Irigaray - Tél. 06 31 81 75 67  
Volley - Alexandra Pocq - Tél. 06 81 92 43 61  
Gym du dos - Odile Potiron - Tél. 05 59 81 87 88  
Gymnastique tonique - Christèle Bordenave - Tél. 05 59 81 86 58  
Dessin enfants - Marie-Christine Galouye - Tél. 06 74 60 67 78  
Dessin adultes - Alexandra Chatelain - Tél. 07 84 08 25 72  
Bibliothèque - Brigitte Molinier - Tél. 06 99 41 41 00  
Couture/Cuisine - Françoise Barbedette - Tél. 06 05 06 99 87  
Patchwork - Christèle Bordenave - Tél. 05 59 81 86 58  
Espagnol - Brigitte Molinier - Tél. 06 99 41 41 00  
Chorale - Marie-Madeleine Lageyre - Tél. 06 08 04 62 73

### Autres activités et associations

Béarnais - Georges Poublan - Tél. 06 76 45 06 36  
Anglais - Maryse Schnepf - Tél. 05 59 81 82 98  
TED & TSA - Laban Anne Marie - Tél. 06 21 36 73 51  
Méthagri Pau-Est - Georges Poublan - Tél. 06 76 45 06 36  
Zumba - Association LIVIA - Amélie De Oliveira  
Tél. 06 95 69 11 11

### AMAP

Annabelle Etcheverry - Tél. 06 73 55 54 25

# Agenda des animations

1<sup>er</sup> semestre 2019

**Dimanche 27 janvier**  
**Réception des nouveaux habitants**  
*A partir de 11h30, salle Grande Ourse*

**Dimanche 27 janvier**  
**Repas des aînés**  
*A partir de 11h30, salle Grande Ourse*

**Samedi 2 février**  
**Carnaval de l'école**  
*à l'école et dans les rues du village*

**Samedi 2 février**  
**Repas de la chasse**  
*A partir de 20h00, salle Grande Ourse*

**Samedi 9 mars**  
**Loto de l'école**  
*Organisé par l'Association des Parents d'Elèves (APE)*

**Dimanche 7 avril**  
**Vide poussettes**  
*Organisé par l'association "Les Tchoupinous"  
de 9h00 à 18h00, Salle des sports*

**Samedi 18 mai**  
**Repas de l'école**  
*Salle Grande Ourse*

**Vendredi 24, samedi 25 mai**  
**Spectacle de fin d'année - Zumba**  
*avec l'Association LIVIA*

**Dimanche 26 mai**  
**Elections européennes**

**Vendredi 14, samedi 15 et dimanche 16 juin**  
**Fêtes d'Artigueloutan**  
*avec le Comité des fêtes sur tout le village*

**Dimanche 30 juin**  
**Fête de l'école**

**Retrouvez l'agenda en continu  
et d'autres informations sur  
[www.artigueloutan.fr](http://www.artigueloutan.fr)**